

Nous pouvons nous attendre, au cours des prochaines semaines, à être inondés de brochures et noyés de propagande contre le bill n° C-102. Il y aura opposition de ceux qui se préoccupent sincèrement de certaines des implications de cette mesure législative, ou du moins des implications qu'ils appréhendent mais, monsieur l'Orateur, je crains toutefois qu'une partie de l'opposition au moins proviendra de ceux qui ont intérêt à exploiter les malades. Les raisons spécieuses qu'ils invoqueront ne procèdent pas tant de leur intérêt pour le consommateur que du désir de ne rien changer au statu quo, qui oblige les Canadiens à payer trop cher certains médicaments.

Ceux qui ne sont pas encore convaincus que certains secteurs de l'industrie pharmaceutique réalisent des profits exagérés auraient intérêt à lire les rapports qui s'accumulent à l'issue des enquêtes effectuées par trois comités. Ils verront que les faits sont là.

Il est impossible de ne pas s'émouvoir en recevant les nombreuses lettres et appels téléphoniques des économiquement faibles, des pensionnés, des fonctionnaires en retraite, dont les revenus sont très modestes et qui voient leur pouvoir d'achat diminuer de jour en jour, tandis que le prix des médicaments dont ils ont besoin monte. Pendant les vacances de Noël, une dame m'a téléphoné pour me dire qu'elle dépensait plus de \$75 par mois pour des médicaments.

Ne nous contentons pas d'essayer de faire baisser le prix des médicaments au Canada encourageons les gouvernements provinciaux qui ont reçu des crédits importants pour l'assurance frais médicaux, à mettre le plus tôt possible des médicaments à la disposition des malades à raison d'un certain montant annuel par famille.

Pendant les vacances de Noël j'ai reçu de nombreux coups de téléphone au sujet du prix des médicaments qui grèvent lourdement le budget des familles canadiennes. Pourtant dans une société juste, les gens devraient pouvoir se soigner et comme leur santé dépend de leurs possibilités de se procurer certains médicaments à des prix abordables, cette juste société devrait veiller à ce que les prix des médicaments soient équitables et que ces médicaments soient sans danger.

La triste vérité c'est qu'il existe des familles dont un membre est frappé par la maladie chronique—il y en a des milliers dans ma province et dans tout le pays—elles ont donc besoin constamment de médicaments coûteux qui les ruinent. Alors qu'on a démontré comme on l'a fait maintenant que de nombreux médicaments essentiels coûtent beaucoup trop cher et que l'industrie pharma-

ceutique ne fera rien de son propre chef pour remédier à cette situation, tout gouvernement responsable se doit d'agir.

Plusieurs articles ont paru dans des revues canadiennes à ce sujet. J'ai sous les yeux la revue *MacLean* du 25 juillet 1965. Voici ce qu'écrit le président d'une compagnie pharmaceutique:

... Les politiciens et le public doivent se demander s'il est vraiment dans leur intérêt ...

C'est-à-dire favoriser une mesure législative de ce genre.

Si nous abandonnons le régime des brevets, nous ne pouvons compter que les compagnies canadiennes dépenseront pour mettre au point de nouveaux médicaments. Il est significatif, me semble-t-il, que les médicaments importants aient été découverts par le monde occidental et sous le régime de la libre entreprise.

Il ajoute:

Un avantage énorme de notre régime des brevets est d'encourager la fabrication des médicaments dans le pays. Les médicaments se préparent au Canada sous l'autorité des règlements édictés par notre Direction des aliments et drogues et le fabricant assume des responsabilités. Si les choses tournent mal, on le repère facilement et on le tient pour responsable. Si nous importions tous nos médicaments, la baisse générale de la qualité constituerait un très grave danger.

• (3.40 p.m.)

C'est l'argument essentiel des opposants à cette mesure, que nous avons entendu dans tout le pays. Mais ce n'est pas aussi simple. Après un coup d'œil au rapport du comité Harley, nous devons nous demander combien les consommateurs canadiens devraient payer pour cette prétendue recherche. Le rapport déclare:

Les frais et avantages des solutions de rechange doivent être pesés. Les différentes enquêtes sur les médicaments ont révélé que la recherche dans le domaine des médicaments au Canada n'est pas considérable et que celle qui se fait n'est pas soutenue par la loi sur les brevets.

Voilà les faits, en dehors des discours de relations publiques qui se prononcent au pays. Le rapport ajoute:

Des dépenses des fabricants, 7 p. 100 sont consacrées à la recherche et au développement de toute sorte, comme le déclarent 41 sociétés membres de la P.M.A.C. en 1964. Le chiffre serait supérieur en 1965, peut-être à cause de l'augmentation des dégrèvements fiscaux accordés à la recherche au Canada. On peut supposer que le fabricant touche seulement 50 p. 100 du prix que le pharmacien demande au consommateur; si le prix courant d'un certain médicament est \$5, la contribution de l'acheteur à la recherche et au développement serait de 17.5c.—de toute manière, une somme insignifiante.

On a ensuite prétendu que la recherche serait menacée par cette mesure. Au cours de la session parlementaire de 1966-1967, les députés se rappelleront que le comité spécial